

TEST fide en français - février

Passeport des langues

AFC-400-038-21.02

Cours garanti	Ce cours aura lieu dans tous les cas
Lieu	Ch. des Lovières 13, 2720 Tramelan
Durée	Oral : 40 min. Ecrit : 60 min.
Date	Le 27.02.2021
Horaire	Horaire de passage communiqué après l'inscription
Animation	Interlocuteurs/trices fide certifiés
Public cible	Pour les personnes qui souhaitent attester de leurs compétences en langues des niveaux A1 jusqu'à B1.
Prérequis	Age minimal : 16 ans. Participation sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.
Contenu	<p>L'évaluation de langue fide certifie les compétences linguistiques orales et écrites. Elle a été conçue spécialement pour la vie quotidienne en Suisse, sur mandat du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).</p> <p>Elle est composée d'une partie "Parler et comprendre" et d'une partie "Lire et Ecrire". Vous pouvez vous inscrire aux deux parties ou uniquement à l'une des deux.</p> <p>Parler et comprendre : CHF 170.- Lire et écrire : CHF 120.- Examen complet : CHF 250.-</p>
Reconnaissance	Après avoir réussi l'évaluation de langue fide, vous recevez un passeport des langues. Ce document indique le niveau atteint (A1, A2 ou B1) séparément pour les compétences écrites et orales. Le passeport des langues fide est reconnu sur tout le territoire Suisse.
Prix	CHF 250.- pour l'examen complet. Parler et comprendre : CHF 170.- / Lire et écrire : CHF 120.-
Renseignements	Secrétariat CIP-AFC Atelier de formation sur les compétences de base Numéro direct : 032 486 06 45 afc@cip-tramelan.ch
Nombre de participants	Minimum 6, maximum 8 (les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée)

Délai d'inscription 10.02.2021

Au moyen du bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site. Nous prendrons contact avec vous pour vous expliquer les conditions de déroulement du test.

Remarques

LA DATE DE L'EXAMEN PEUT ETRE REPORTEE SI LE NOMBRE MINIMAL DE PARTICIPANT N'EST PAS ATTEINT.

Pour les personnes atteintes de handicap (déficiences auditives, visuelles, par exemple), veuillez vous renseigner auprès de notre secrétariat pour les dispositions particulières.